

Le Crevantois

Bulletin d'informations municipales

#2018

SOMMAIRE

- P.2 Le mot du Maire
- P.3 Budget 2017
- P.4-5 Acquisitions et travaux
- P.6-8 Actualités
- P.9 Cetici
- P.10-11 Carte et patrimoines
- P.12 Assainissement
- P.13-16 Associations
- P.17 Etat civil
- P.18-19 Infos pratiques
- P.20 Fêtes 2018



CETICI



Tout d'abord je renouvelle à tous les habitants de la commune mes vœux pour l'année 2018, que chacune et chacun y trouve sa part de bonheur,

Nous savons tous maintenant que le futur des communes est pour le moins incertain. Certains prédisent leur disparition pure et simple. Si cela se révélait exact, ce serait la démonstration du profond mépris de nos politiciens parisiens pour la population du monde rural. Si les petites communes ne disparaissent pas par décision gouvernementale, elles seront surnoisement asphyxiées par une réduction progressive des moyens alloués par l'État. Notre commune n'y échappera pas. Il n'est pas question de baisser les bras en pleurant. Nous n'avons guère le choix, nous devons nous organiser pour faire mieux avec moins. Je pense ainsi qu'il est temps de mener une réflexion sereine et sans parti pris sur les possibilités de fusion de notre commune avec nos voisins. La création d'une « commune nouvelle » me semble inéluctable et même indispensable pour avoir une taille suffisante pour rester maître de nos destins et faire vivre notre monde rural. Nous devrions nous y préparer d'ici 2020.

Dans les années à venir, parmi les nombreux problèmes, nous en avons particulièrement deux, dans le domaine de l'environnement. Plus que des problèmes, ce sont deux défis à relever, le premier concerne l'assainissement et le deuxième le désherbage.

Pour respecter la réglementation interdisant l'usage de désherbants chimiques efficaces nous ne pouvons bien évidemment plus, faute de moyens humains suffisants, procéder au désherbage manuel de toutes les zones habituellement traitées chimiquement. Nous serons donc amenés, par endroits, à laisser pousser l'herbe et nous contenter de la tondre. Tous, nous devons nous habituer à cette évolution des paysages de nos communes. Chacun peut, dans la mesure de ses moyens, participer à entretenir un bon aspect visuel de son village en entretenant devant chez lui, et cela même sur le domaine communal. Certains n'ont pas attendu cet appel pour le faire très bien et depuis longtemps. Nous avons des villages exemplaires sur ce point dans la commune.

L'assainissement, c'est-à-dire le traitement des eaux usées avec rejet dans la nature, donc dans notre cas, soit l'Allier soit la Dore, reste le problème majeur de notre commune. Peut-on en 2018 continuer à déverser des eaux polluées dans le réseau des eaux pluviales (il n'y a pas d'égout sur la commune), dans les fossés, dans les mares ou pire, dans les puits comme cela s'est fait dans le passé ? La réponse est sûrement non, nous ne pouvons pas rester une des communes se distinguant par le non-respect des règles écologiques de l'assainissement. La réalisation du tout à l'égout n'est pas raisonnable compte-tenu des coûts très élevés liés à la dispersion géographique des habitations. Nous devons donc progressivement équiper nos maisons de systèmes individuels conformes. Dans les pages du bulletin vous trouverez des renseignements sur ce sujet.

En 2018, plusieurs chantiers seront lancés.

Le parking de l'école sera réaménagé pour créer des cheminements pour piétons permettant la mise en sécurité des enfants. La circulation des véhicules sera modifiée sur l'ensemble du parking et le ralentisseur sur la départementale sera modifié. Ce projet bénéficie d'une subvention du Département.

Un très gros chantier d'éclairage public sera mené en 2018. Nos 318 réverbères et leurs coffrets d'alimentation sont soit vétustes et gros consommateurs d'énergie, soit ne respectent plus les normes actuelles de sécurité. La totalité de l'éclairage sera ainsi revu et équipé de lampes à basse consommation. Un pilotage électronique de l'éclairage permettra en plus de moduler la puissance lumineuse. Ainsi sur la totalité de la commune les lampadaires passeront à 50% de puissance durant la nuit. Il n'y aura plus l'obscurité nocturne qui inquiète bien des habitants. L'horaire sera modulé en fonction des saisons. Le coût total est de 117 000€HT dont la moitié est à la charge de la commune, l'autre moitié étant prise en charge par le syndicat intercommunal d'électricité générale.

Des travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux sont programmés. Il s'agit du traitement des combles de l'école et la pose de doubles vitrages dans la salle polyvalente en remplacement des vitres cathédrales véritables passoires thermiques. Une subvention a été demandée au Conseil Départemental.

Nous envisageons un réaménagement de l'espace compris entre l'école, la salle polyvalente et le local des associations. La terrasse de la salle doit être refaite, l'espace devant le local des associations recevra un revêtement pour éviter la boue en cas de pluie, un cheminement depuis le parking vers l'école sera aménagé ainsi que celui vers le plateau sportif. L'ensemble sera paysagé. Pour ce projet nous serons subventionnés par la région. Des travaux de réparation de murs seront entrepris, en effet de fortes dégradations sont apparues au nord du cimetière et sur ceux de la salle du Bajolet

Nous sommes toujours très heureux d'accueillir sur notre territoire de nouveaux habitants, mais il me faut faire une remarque importante que chacun peut aisément comprendre. Faire le choix de vivre en milieu rural présente bien des avantages mais il faut aussi en accepter certaines contraintes. Je cite par exemple : il y a de la boue sur les chemins pendant que nos agriculteurs travaillent les champs, le chant du coq est présent au petit jour, les cloches de l'église retentissent en journée, chacun ne dispose pas d'un lampadaire devant sa porte, les trottoirs ne sont pas bitumés, la sensibilité aux intempéries est importante, etc... Faire le choix de vivre à la campagne ne donne pas le droit d'exiger d'y retrouver tout le confort urbain.

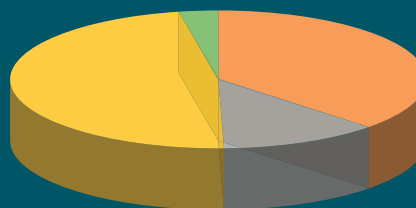
Bonne lecture à toutes et à tous !

Didier MATRAS

RECETTES ET DÉPENSES

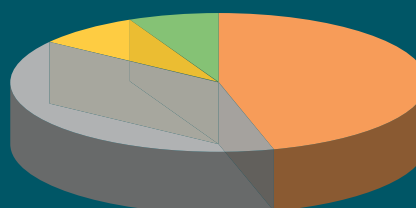
AVEC REGROUPEMENT DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DÉTAIL DES RECETTES	2016	2017
FONCTIONNEMENT		
Impôts et Taxes locales (contributions directes, taxes sur droits de mutation)	275 016 €	260 699 €
Produits communaux (affermage, revenus des immeubles, tickets cantine)	92 060 €	108 846 €
Dotations - Allocations - Participations (dotations de l'Etat et autres, participation des communes pour élèves)	350 952 €	353 323 €
INVESTISSEMENT		
Subvention d'équipement, dotations, fonds divers, FCTVA	22 559 €	81 901 €
Excédent reporté n-1	366 927 €	516 115 €
TOTAL DES RECETTES	1 114 514 €	1 320 890 €



- Subvention d'équipement, dotations, fonds divers (équipement multisports, goudronnage...) FCTVA
- Dotations - Allocations - Participations (dotations de l'Etat et autres, participation des communes pour élèves)
- Produits communaux (affermage, revenus des immeubles, tickets cantine)
- Impôts et Taxes locales (contributions directes, taxes sur droits de mutation)

DÉTAIL DES RECETTES	2016	2017
FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel (salaires et charges)	273 589 €	266 670 €
Dépenses des Services (fournitures et achats divers, entretien, honoraires, communication, part organismes intercommunaux...)	234 622 €	224 675 €
Annuité de la dette	48 289 €	34 339 €
INVESTISSEMENT		
Acquisitions et travaux neufs	41 899 €	222 303 €
Excédent reporté n-1	516 115 €	572 903 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 114 514 €	1 320 890 €



- Acquisition et travaux neufs
- Annuité de la dette
- Dépenses des Services (fournitures et achats divers, entretien, honoraires, communication, part organisme intercommunaux)
- Frais de personnel (salaires et charges)

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR 2017

Taxe d'habitation :	12,90 %
Taxe foncier bâti :	17,42 %
Taxe foncier non bâti :	69,96 %

Au 31 décembre 2017, les comptes de la commune laissent apparaître un excédent de 572 903 € à utiliser aux prochains budgets.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Commune de 967 habitants (suite recensement 2017) - Superficie de 19,76 km² - 103 km de voirie - 43 hameaux
Communauté de communes : Entre Dore et Allier (Lezoux) - Canton de Lezoux
Arrondissement de Thiers - Département du Puy-de-Dôme - Région Auvergne-Rhône-Alpes

Bulletin municipal de Crevant-Laveine Janvier 2018 - Directeur de la publication : Didier MATRAS

Mise en page : Céline CARMONA - Impression : IMPRIMERIE BEAUVOIR

Comité de rédaction : Agnès LAVEST - Guy MUCHEMBLED - Jean-Christophe ROBILLON et Sylvie EXBRAYAT

A QUOI SERT L'ARGENT DE LA COMMUNE

Certaines dépenses d'investissement ou de travaux peuvent être subventionnées par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC (Fond d'Investissement Communal) ou par l'Etat dans celui de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) Ces aides représentent 30% du montant Hors Taxes de la dépense. La Région participe aussi dans certains cas. En 2017 la commune a bénéficié de ces aides pour des travaux de voirie, la restauration du four de La Brousse, la rénovation du vestiaire du club de football, des travaux sur la salle polyvalente. Ci-dessous une liste non exhaustive de quelques dépenses de la commune.



TRAVAUX DE VOIRIE

Un important chantier de réparation et de goudronnage des chaussées communales a été réalisé principalement dans les villages de La Brousse et des Blanchards. Divers travaux ont été faits sur les routes de Montagne, Les Boules, Chez Mozat, Chez Peyrot et Les Minaux.

Cout HT : 66 275€

Subvention FIC : 18 723€

VESTIAIRES FOOTBALL

Les vestiaires du club de football étaient vétustes, la ventilation défectueuse et l'électricité non conforme



Goudronnage des chaussées.

aux réglementations. Une remise en état complète, avec un désamiantage des locaux, a été réalisé.

Cout HT : 24 291€

FOUR DE LA BROUSSE

Le four de La Brousse était en très mauvais état. Le conseil municipal a décidé de faire procéder à une restauration complète : toiture, cheminée, enduit des murs et foyer. Un drain a été mis en place pour lutter contre l'humidité des murs en pisé.

Cout HT : 13 885€

Subvention FIC : 5 665€ (groupée avec vestiaire football)

SALLE POLYVALENTE

Deux chantiers ont été réalisés. Le premier concerne la mise en place de nouveaux éclairages de la scène de la salle et la réfection du plafond de l'entrée. Le deuxième concerne l'espace traiteur. Certains matériels étaient hors service ou en mauvais état. Le plan de travail était lui aussi très détérioré. Un nouveau four performant et une grande table roulante en inox ont été achetés.



Le plan de travail a été repensé tout inox en remplacement du carrelage et une plomberie moderne remplace l'ancienne.

Cout HT : 11 592€

Subvention DETR : 3 033€ (en cours)

TONDEUSE AUTOPORTÉE

L'ancien tracteur tondeuse a été remplacé par une tondeuse autoportée à coupe frontale. Un broyeur complète l'équipement. Cette nouvelle machine permet aussi bien de couper de l'herbe haute sans laisser de trace importante de pneus que de tondre court là où cela est nécessaire comme sur le terrain de football. L'ancien tracteur a été repris par le fournisseur, la commune n'a payé qu'une soultte.

Cout HT : 22 700€

CAMERAS DE VIDÉO PROTECTION

La multiplication des actes de vandalisme ou tentatives de cambriolage d'une part et d'autre part l'insécurité générale ambiante a conduit la Municipalité à mettre en place un système de protection des abords des bâtiments communaux : école, parkings, salle polyvalente, ateliers communaux, équipements sportifs. Pour cela il a été demandé et obtenu

l'autorisation préfectorale de placer des caméras. Extraits de l'arrêté : «... un système de vidéoprotection concernant un site ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont : sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, prévention d'actes terroristes... »

Deux caméras panoramiques et trois fixes couvrent l'ensemble du site des Six Pierres à l'exception des zones à caractère privé. Les enregistrements vidéo sont, sur réquisition, mis à la disposition des autorités judiciaires pour procéder à des enquêtes si besoin.

Cout HT : 9 986€

FOUR DES BIGONS

Les abords du four communal des Bigons ont été dégagés avec la démolition de l'ancien arrêt de bus, le crépi des murs refait et les boiseries traitées.

Cout TTC : 4 270€

SÉCURITÉ INCENDIE

Pour maintenir la sécurité incendie, la municipalité a fait vérifier la totalité des 32 bouches à incendie de la commune. A l'issue de ces contrôles, des travaux de remise en état ont été effectués sur 11 postes défectueux.

Cout : 11 330€

TRAVAUX SUR RÉSEAU PLUVIAL BAJOLET

Pour réduire les engorgements du réseau d'eaux pluviales dans le secteur du Bajolet, plusieurs travaux ont été réalisés : de nouveaux regards plus grands et des tuyauter-



Reverdo, pose par le personnel au lieu-dit Les Reynauds.

ries de fort diamètre.

Cout HT : 5 600€

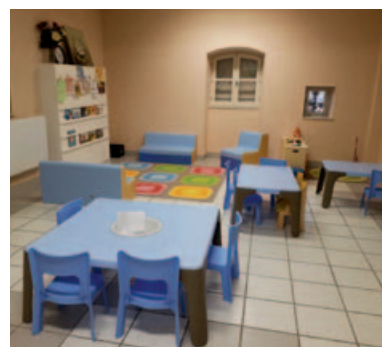
MATÉRIEL DIVERS

Pour faciliter les nettoyages et débouchages de canalisations, un nettoyeur haute pression à moteur thermique a été acheté.

Cout HT : 2 300€

AMÉNAGEMENTS AU REZ-DE-JARDIN DE LA MAIRIE

La Commune ayant proposé à la Communauté de Commune Entre Dore et Allier d'héberger le RAM (Relais des Assistantes Maternelles), le rez-de-jardin du bâtiment de la mairie a été rénové et modifié pour le rendre compatible avec les normes



Salle des mariages aménagée pour le RAM.

Travaux par le personnel sur la toiture de l'église.

d'accueil de jeunes enfants. La CCE-DA règle les frais de chauffage et de nettoyage des locaux. La salle des mariages est ainsi à double usage, ordinairement pour le RAM et pour les mariages chaque fois que cela est nécessaire.

MAINTENANCE DES MATÉRIELS ROULANTS

Les deux camions, la camionnette, le tractopelle, le tracteur équipé de l'épareuse... doivent être opérationnels en permanence, cela nécessite une maintenance régulière. Certains sont soumis à des contrôles réglementaires obligatoires.

RÉNOVATION SALLE DE CLASSE



La salle des petites sections a été repeinte dans le cadre des Chantiers d'Insertion.

TRAVAUX EN RÉGIE

Les employés communaux ont réalisé de nombreux travaux tant sur les chemins que dans les bâtiments.

GROUPE SCOLAIRE DES SIX PIERRES

La rentrée scolaire 2017 / 2018 s'est bien déroulée. **L'effectif de 152 élèves est satisfaisant.** Le conseil d'école et la municipalité ayant souhaité le retour de la semaine à quatre jours, ce dispositif a été accepté par l'Académie de CLERMONT-FERRAND. Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) disparaît donc de ce fait.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame GOURBEYRE Sandrine, Professeur des Ecoles qui suppléera Madame DE LA FUENTE, Madame PAILLOUX et Madame BREMESSE.



L'école maternelle présente un effectif de 46 élèves réparti de la façon suivante :

> **Classe de petite et moyenne section 28 élèves.**

Enseignant :

Monsieur HERMILLE Nicolas assisté de madame CHAUFFOUR Annick

> **Classe de grande section à deux niveaux (GS-CP) 26 élèves.**

Enseignant :

Madame DE LA FUENTE Nathalie (Directrice du Groupe scolaire) suppléée par Madame GOURBEYRE Sandrine, assistée de Madame ROBILLON Dominique

L'école primaire présente un effectif de 106 élèves réparti de la façon suivante :

> **CP – CE1 classe à double niveau 24 élèves**

Enseignant :

Madame RONZE Céline

> **CE1 – CE2 classe à double niveaux 25 élèves**

Enseignant :

Madame PAILLOUX Stéphanie suppléée par Madame GOURBEYRE Sandrine

> **CM1 25 élèves**

Enseignant :

Madame BREMESSE Nadège, suppléée par Madame GOURBEYRE Sandrine

> **CM2 24 élèves**

Enseignant :

Madame BOULOT Estelle

UNE MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA COMMUNE POUR GÉRARD CANET

Lors du vin d'honneur qui a suivi la cérémonie de commémoration du 11 novembre, la médaille d'honneur de la Commune a été remise pour la première fois depuis sa création.

Le récipiendaire **Gérard CANET** demeurant 20 route de la Dore à CREVANT-LAVEINE, est mis à l'honneur pour quarante années passées comme sapeur-pompier volontaire au service de ses concitoyens.

Courageux, disponible il mérite le respect de la Commune.

Merci Gérard.



STAGE DÉCOUVERTE CIRQUE



Suite au succès rencontré l'an passé avec le stage découverte cirque sur la commune de Vinzelles, notre commune s'est donc associée avec cette dernière et l'association d'Art en Art pour organiser aux vacances de printemps (du 10 au 14 avril ou du 17 au 21 avril 2018) deux sessions de stage de cinq jours s'adressant :

- aux enfants âgés de 7 ans à 15 ans (trapèze, équilibre sur fil, jonglage, clown) : 50 euros
- aux enfants de 6 ans à 7 ans (acrobatie) : 28 euros.

Ces stages sont encadrés par Samoa, artiste de cirque professionnelle et intervenante cirque depuis les années 80.

Une représentation aura lieu à chaque fin de stage, le samedi après midi afin que parents, amis, proches puissent venir voir et applaudir les prouesses réalisées par les enfants au cours de ces cinq journées.

Le chapiteau sera installé durant deux semaines à côté du groupe scolaire à l'arrière de la salle polyvalente à Crevant-Laveine.

Les inscriptions ont lieu au sein des mairies des deux communes (à Crevant-Laveine le samedi des semaines impaires et à Vinzelles le samedi des semaines paires de 10h30 à 11h45) ou auprès de l'association d'Art en Art 04 73 94 82 69.

ENVIRONNEMENT

En France, le plan Ecophyto mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement vise à réduire progressivement l'utilisation des pesticides (désherbants, insecticides, fongicides...) en zones agricoles et non agricoles.

La réglementation prévoit d'ailleurs d'interdire l'application de ce genre de produits au niveau des jardins, des espaces verts et des voiries à partir de 2017.

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public suppose donc une présence plus apparente de la végétation.

Le recours à des alternatives de désherbage implique de revoir l'organisation du travail des agents en adaptant les procédures d'intervention des services techniques :

- laisser pousser avant d'intervenir par la tonte, l'arrachage manuel, ratisage ou débroussaillage
- adapter la gestion différenciée des espaces : entretenir chaque site en fonction de son usage et de sa fréquentation, et favoriser la nature quand cela est possible

Ce « nouveau » visage de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire démontre une volonté d'améliorer notre cadre de vie communale.

FOUR DE LA BROUSSE



Samedi 9 septembre 2017 malgré un temps automnal, le four de la brousse entièrement restauré et l'achèvement des travaux de goudronnage de nos routes communales ont donné lieu à une inauguration au lieudit la Brousse.

Etaient venus les habitants de ce village ainsi qu'une partie de la population sans oublier bien sur nos représentants locaux : Didier MATRAS maire et les membres du conseil mu-

nicipal, le député André CHASSAIGNE et les deux conseillers départementaux Monique ROUGIER et Florent MONEYRON. Ces travaux ont été réalisés grâce aux fonds communaux et aux subventions du conseil départemental.

Les habitants de la Brousse ont fait partager leurs souvenirs autour de ce four. Mme LAGOUTTE se rappelait que les habitants du lieudit faisaient chauffer le four à tour de rôle, que ce dernier servait aussi d'abri pour ceux qui gardaient les troupeaux en cas de mauvais temps et parfois il arrivait même que des mendiants « itinérants » s'arrêtaient pour la nuit. Quant à M. BRASSET il se souvenait qu'un temps sur ce communal il y avait même plus de bétail que d'habitants.



ANIMAUX EN DIVAGATION

Il est de plus en plus fréquent de constater la présence d'animaux en divagation sur notre Commune. Ce n'est plus acceptable.

Les animaux en question laissent leurs déjections sur la voie publique ou chez le particulier lorsqu'ils ont pu s'introduire sur la propriété. Ils peuvent être générateurs d'accidents de la circulation routière dont les conséquences pourraient être graves. Il arrive aussi que les animaux errants détruisent poulaillers et clapiers en toute impunité et qu'ils courent après les équidés et les bovins parqués dans les champs.

Nous faisons appel au bon sens de chacun afin que ces pratiques punies par la Loi cessent.

La mise en fourrière d'un animal est très onéreuse pour son propriétaire.



Nos boulangers bénévoles Armel ALZAIX, Bernard JOURDAN et Alain SAUVANET, habitués à la chauffe de nos fours communaux avaient pour l'occasion rallumé le four de la Brousse pour faire cuire boules de pain (offertes aux habitants de la Brousse) et pizzas qui ont été servis lors du vin d'honneur offert à la salle du Bajolet compte tenu des conditions météorologiques.

DÉPART À LA RETRAITE

Après 35 ans de bons et loyaux services à la commune, Gérard SOULEYRAS a fait valoir ses droits à la retraite.

Pour fêter son départ, un pot de l'amitié a été organisé début juin en présence de Didier MATRAS, maire, des conseillers municipaux, de Roger MASTERNAK, maire honoraire, des anciens adjoints, du personnel communal actuellement en service et ceux qui avaient cotoyé Gérard du-



rant toutes ces années.

Gérard a connu trois maires sur ces 35 ans d'activité. Il avait une formation de maçon et tout au long de sa carrière, il savait réparer à moindre coût.

A l'occasion de cette cérémonie, Didier MATRAS, maire de CREVANT LAVEINE lui remettait la médaille d'or du travail ainsi qu'un diplôme. Gérard s'est vu offrir de nombreux cadeaux. Bonne retraite Gérard !

LE DÉMARCHAGE PUBLICITAIRE, UNE PLAIE



De plus en plus fréquemment, nous sommes démarchés à domicile ou par téléphone.

QUE FAIRE :

> Par téléphone : couper court à la communication. Ne pas communiquer de renseignements bancaires ou personnels.

> A domicile : Ne pas faire entrer le commercial. S'il se présente comme venant de la part de la mairie, lui demander le document qui l'atteste (la chose sera exceptionnelle). Ne pas hésiter à relever le numéro du véhicule ainsi que la marque. Si la personne fait preuve d'insistance, prendre contact immédiatement avec la mairie, un proche ou la gendarmerie. Vous n'êtes pas seul.

Certaines personnes mal attentionnées profitent d'un prétexte de démarches commerciales pour effectuer un repérage et revenir sur place ultérieurement. Ces individus doivent impérativement rester à l'extérieur de la maison ou derrière le portail.



A compter du 1^{er} janvier 2018, le SBA change le jour de sa tournée pour les bacs verts. Désormais, les bacs seront ramassés le mardi de chaque semaine.

Concernant les bacs jaunes, le jour de ramassage reste le même : à savoir le jeudi, une fois tous les quinze jours.

DESTRUCTION DE NIDS GUÊPES ET FRELONS

Le SDIS 63 n'intervient plus pour la destruction des nids de guêpes au domicile du particulier. Pour obtenir des renseignements sur les professionnels qui interviennent, contacter la mairie qui vous fournira des renseignements de téléphone et d'adresses.



MÉDAILLE

Lors de la cérémonie du 11 novembre, Bernard ROUGIER président de l'association des anciens combattants a remis à Armel ALZAIX une médaille pour 15 ans de service rendu en qualité de porte drapeau.

A l'ère du tout numérique et du règne du smartphone (77% des français en possèdent un et nous passons en moyenne 2h37 par jour sur notre smartphone), **notre commune innove pour améliorer notre vie quotidienne et renforcer nos liens en nous dotant de notre propre application mobile qui sera disponible gratuitement sur les stores Android et Apple.**
Se doter de sa propre application mobile c'est se donner

les moyens de rester connecté partout, de tout temps et à tout moment avec tout ce qui fait et ponctue la vie de notre commune.
Pour télécharger cette application, il vous suffit d'aller sur App Store (pour les Iphones) ou sur Play Store pour les autres téléphones.
Initiatives locales et démarches administratives : plus rien ne vous échappera !

Tout savoir sur la vie de notre commune !



NOUVEL ARRÊT CAR...
INAUGURATION : Samedi 9 septembre 2017 à 11 heures...
REUNION PUBLIQUE ASSAINISSEMENT...

- ✓ Publier les actualités de la commune
- ✓ Mettre à jour un calendrier des événements locaux
- ✓ Mettre en avant les associations locales...



Alerter les services municipaux :



Un accident de voiture vient de se produire...
Chute d'arbre sur la chaussée...

- ✓ Signaler à la mairie un incident ou un accident



TOUT SAVOIR SUR LA COMMUNE # ÊTRE ALERTÉ # SERVICES #
APPELS D'URGENCES # PROMOTIONS

Disposer des services et promotions locaux !



Bénéficiez d'un crédit d'impôt de 30% jusqu'au 31 décembre 2017 pour vos travaux de rénovation énergétique
Ce soir une pizza achetée = 1 bouteille offerte !

- ✓ l'annuaire interactif des entreprises locales
- ✓ Les offres promotionnelles



Etre alerter en direct en cas d'urgences !



Coupure d'eau jusqu'à 18h...
Inondation, route coupée...
Mouvement de grève scolaire...

- ✓ Prévenir par SMS en cas d'urgence ou d'événement important



Accéder rapidement aux appels d'urgences !



Mon enfant vient de tomber !...
Le feu est en train de prendre !
Grand-mère fait un malaise !...

- ✓ Assurer l'accès aux numéros d'urgence





RENDEZ-VOUS SUR APP STORE
OU SUR PLAY STORE POUR TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION CITICI.





Amusons-nous un peu !


1 2 3 4


A  1


B  3


C  4

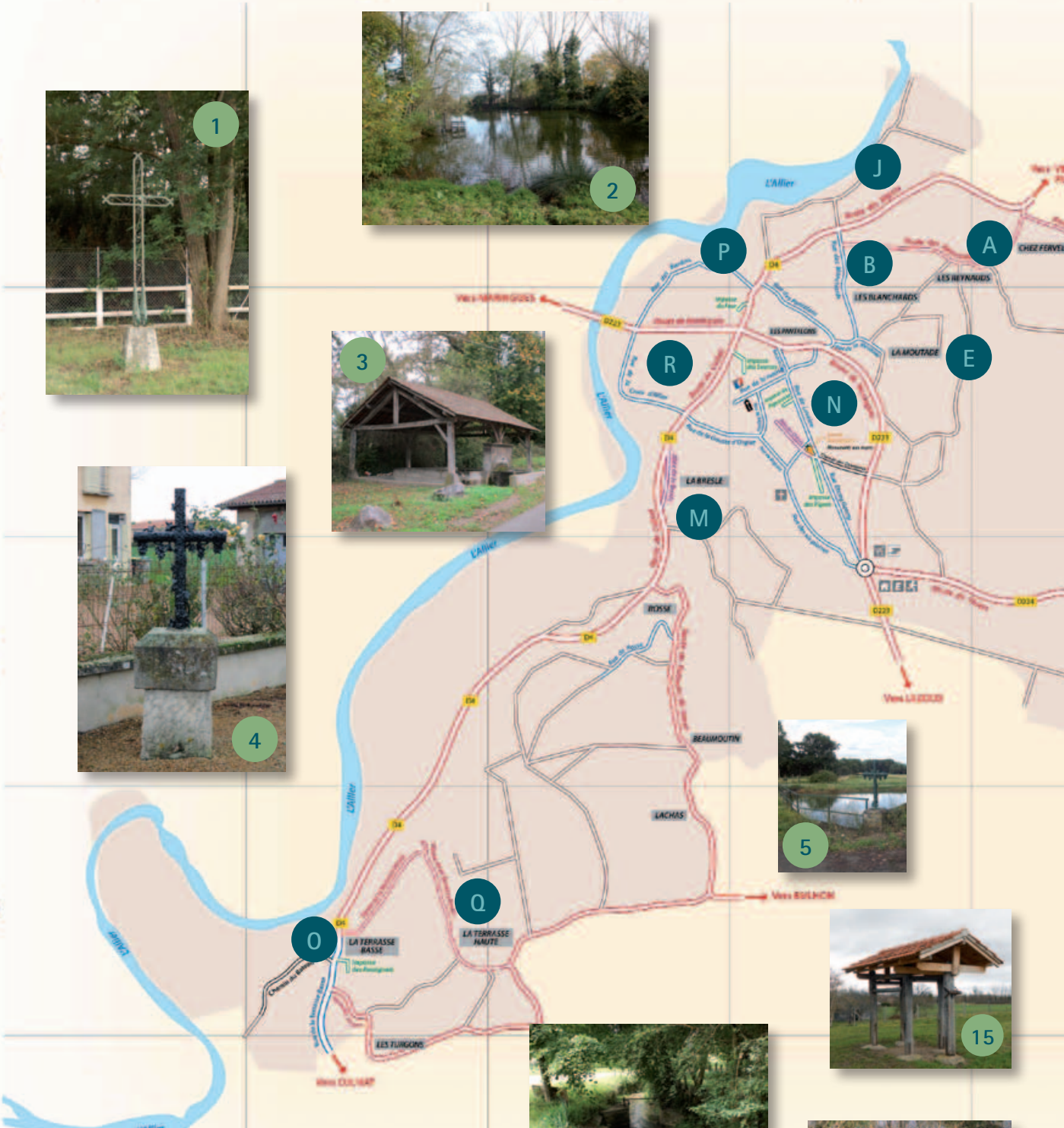
D  15

E  8

 7

 9

 6



Map labels: A, B, C, D, E, J, P, R, N, M, Q, O, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 15.

Replacez sur la carte le patrimoine de notre commune

5 6 7 8 9

10

11

12

13

14

16

17

18

Bapoket (rue de)	B4	La Brosse (lieu-dit)	B3
Bardins (rue des)	A3-E3	La Brosse (lieu-dit)	D6
Bataux (chemin de)	D3	La Croix Mozat (lieu-dit)	C7
Beaumoulin (lieu-dit)	C3	La Moutade (lieu-dit)	B4
Bigons (route des)	A4	La Terrasse Basse (lieu-dit)	D2
Blanchards (rue des)	A4-B4	La Terrasse Haute (lieu-dit)	D2
Bois (chemin de)	E8	Lachas (lieu-dit)	D3
Brosse (allée de la)	B0	Landais (lieu-dit)	E9
Brousse (rue de la)	D6-D7	Lavigne (rue)	B4
Bulhon (route de)	C6	Les Blanchards (lieu-dit)	B4
Chardères (chemin des)	B4	Les Boules (lieu-dit)	E8
Chères (allée des)	B4	Les Escolives (les grandes) (lieu-dit)	C6
Chez Barry (lieu-dit)	D7	Les Escolives (les petites) (lieu-dit)	B6
Chez Barry (rue de)	D7-E7	Les Jolys (lieu-dit)	B8
Chez Faye (lieu-dit)	D8	Les Miroux (lieu-dit)	D8
Chez Faye (rue de)	C7-D7-D8	Les Paratans (lieu-dit)	B4
Chez Feneil (lieu-dit)	A5	Les Royrauds (lieu-dit)	A4
Chez Feneil (route de)	A5-B5	Les Talpères (lieu-dit)	B7
Chez Finaut (lieu-dit)	C8	Les Turgons (lieu-dit)	E2
Chez Finaut (rue de)	C8	Lezoux (route de)	D7-E7
Chez Montaux (rue de)	C1	Marie (rue de la)	B4
Chez Mozat (lieu-dit)	C7	Manigues (route de)	B3-B4
Chez Mozat (rue de)	C6-C7	Miroux (route des)	D7-E7
Chez Peyrot (lieu-dit)	C7	Montagne (rue de)	B6
Chez Peyrot (rue de)	C7	Montagne (rue des)	B5-C5
Chez Table (impasse)	E8-E9	Montagne (chemin de)	E7
Chez Table (lieu-dit)	E8	Moutade (rue de la)	B4
Chez Table (rue de)	D8-E8	Pantelons (rue des)	B4
Chez Thuret (lieu-dit)	C8	Pigeonnier (impasse du)	B4
Côte (rue de la)	E3	Puy-Gaillaume (route de)	B6-C6
Croix d'Allier (rue de la)	C5-C7	Raynauds (route des)	A1-A5
Cuilhat (route de)	B3-C3-C5-D2	Rosse (lieu-dit)	C3
Done (route de la)	C7-C8-D8	Rosse (rue de)	C3
Escolives (rue des)	A6-B6-A7-B7	Rougnon (impasse des)	D2
Elang Garry (rue de l')	B4	Ruisseau de Rosse (route du)	C3-C3
Fermondier (rue du)	D6	Six Pierres (rue des)	B4-C4
Fontpanade (lieu-dit)	E7	Sources (impasse des)	B4
Fontpanade (rue de)	E7-E8	Terrasse Basse (rue de la)	D2
Four (impasse du)	B4	Terrasse Haute (route de la)	D2
Goutte d'Ornat (rue de la)	B3-B4	Thiers (route de)	C4-C5-C6
Graves (rue des)	C7-D7	Turgons (route des)	D2
Jean Moulin (square)	B4	Vignes (impasse des)	B4
Jolys (route des)	B7-B8		

Retrouvez les réponses page 19

GENÈSE DE LA QUESTION

Depuis 2006, la gestion de l'assainissement non collectif a été déléguée à la communauté de communes, les communes gardant quant à elles la compétence zonage, c'est-à-dire le choix des zones qui seront traitées en assainissement collectif et les autres. Dans un premier temps la CCEDA a concédé cette mission à une société privée par une délégation de service public, une campagne de diagnostics a donc été réalisée par cette société mais les résultats étaient insatisfaisants et inexploitable.

La CCEDA a donc décidé de reprendre cette compétence et de la gérer en régie. Un nouveau règlement a été créé à cette occasion, il annule et remplace le précédent à compter du 1^{er} juillet 2015 et prévoit un contrôle des systèmes d'assainissement non collectif tous les 8 ans.

Concernant le zonage sur la commune de Crevant-Laveine, l'ancienne municipalité avait envisagé qu'une partie du bourg soit traité en assainissement collectif, mais le projet ne concernant que peu de foyers et son coût étant exorbitant, il a été abandonné.

*Il nous appartient à tous
de laisser une terre saine
à nos enfants.*

*L'eau est un élément vital
qui va devenir précieux !*

La nouvelle équipe municipale a donc décidé de ne plus prévoir d'assainissement collectif sur la commune, un nouveau zonage va être fait.

ET POUR L'AVENIR

La commune de Crevant-Laveine a été choisie par le SPANC, pour être l'une des deux premières à être diagnostiquée pour deux raisons principales : la commune est située sur le bassin versant des zones de captage d'eau de Vinzelles, et notre commune a été mise sous surveillance par la préfecture pour des lenteurs abusives dans la gestion de la question des eaux usées.

Le conseil municipal a acquiescé à la demande de diagnostics présentée par le SPANC en votant une motion à l'occasion du conseil municipal du 13 octobre 2017. Cette motion a été

adoptée par 11 voix et 1 abstention. Une campagne de diagnostics va donc être lancée sur la commune courant 2018. Ceux-ci seront effectués par un technicien du SPANC, monsieur Maxime BERTHELLIER qui fera un état de l'existant et conseillera pour les règles de mise aux normes et les financements.

Ce contrôle sera facturé 100€ TTC par local d'habitation, le refus de contrôle est susceptible d'entraîner une amende de 200€ (par an durant 8 ans), en effet une modification des tarifs est intervenue en décembre.

Le délai de mise aux normes des installations varie de 1 an à 4 ans en fonction de la dangerosité de celles-ci pour l'environnement.

La mise aux normes des installations est pour l'instant subventionnée, le diagnostic préalable étant indispensable à l'obtention de celles-ci, elle sont au nombre de 2 :

Le bassin Loire Bretagne financerait 60% de 8 500€ (subvention non garantie) Le conseil départemental financerait 20% de 7 500€.

De plus un prêt à taux 0% serait attribuable en fonction de conditions de ressources.

DÉROULEMENT D'UN DIAGNOSTIQUE

- 1 - Un rendez-vous est fixé par courrier environ 1 mois avant (avec possibilité de changement)
- 2 - Le jour du diagnostic prévoir : l'ouverture des regards et les documents de conception des ouvrages (factures, photos, plans...) Etat des lieux du dispositif d'ANC et prise de connaissance du contexte (habitation, environnement,...)
La durée du diagnostic dure environ 45 minutes
- 3 - Envoi du rapport et perception de la redevance (100 euros)

Extrait du code de l'environnement

→ Absence d'ANC	→ Mise en demeure de réaliser un ANC conforme dans les meilleurs délais
→ Danger pour la santé des personnes	→ Travaux obligatoires
→ Risque avéré de pollution de l'environnement	sous 4 ans ou 1 an si vente
→ ANC incomplet - sous dimensionné - présentant des dysfonctionnements	→ Travaux obligatoires si vente
→ ANC présentant des défauts d'entretien	→ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'ANC
→ Conforme	→ Pas de travaux nécessaires

Le traditionnel goûter du CCAS a eu lieu le samedi 9 décembre 2017.

Comme chaque année, l'équipe des bénévoles a régalé les participants avec les tartes à la bouillie et brioches aux pralines cuites dans les fours communaux de la Bresle et de la Brousse.

A l'issue de cet après-midi convivial, chacun est reparti avec son colis et sa boule de pain tant appréciée (merci à nos boulangers amateurs).

Les bénévoles du CCAS peuvent se déplacer à domicile pour remettre leur colis aux personnes qui ne peuvent assister au goûter.



Les bénéficiaires qui sont en maison de retraite ne sont pas oubliés et reçoivent eux aussi un cadeau.

Pour bénéficier de ce colis, il faut avoir 70 ans et habiter la commune. Le recensement se fait automatiquement à partir des listes électorales.

Le CCAS a aussi pour vocation de venir en aide aux personnes en difficulté (isolement, handicap, maladie, problèmes divers...).

Adressez-vous en mairie ou sollicitez l'assistante sociale qui formulera une demande auprès de du CCAS.



La recette de Micheline

La tarte à la bouillie

- 1 Garder un peu de lait froid dans un bol.
- 2 Mettre le reste du lait, le sucre et le sucre vanillé dans une casserole. Remuer. Faire bouillir.
- 3 Dans le bol de lait froid ajouter la maïzena, l'œuf et bien mélanger le tout.
- 4 Quand le lait bout, verser cette préparation en remuant vivement, jusqu'à l'épaississement de la bouillie.
- 5 Verser la bouillie sur le fond de tarte brisée.
- 6 Cuire au four chaleur tournante 180° ou thermostat 6 pendant 25 à 30 minutes.



Ingrédients

- 1 litre de lait
- 1 œuf ou (1 œuf + 1 jaune)
- 1 verre de maïzena (80gr)
- 1 verre de sucre (125gr)
- 2 paquets de sucre vanillé
- 1 pâte brisée

L'AMICALE DE L'ECOLE VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2018

BUREAU

Le bureau de l'Amicale est identique à l'année passée :

présidente : Lise Nondedeou
vice-présidente : Malorie Rogez
trésorière : Jennifer Zimmermann
secrétaire : Karen Brugiere
com. : Roselyne Pires et Charleyne Cleopatre

RETRO 2016/2017

Le soutien des familles, des bénévoles et de la mairie est essentiel et nous vous en remercions. Grâce à vous et votre implication lors des manifestations organisées par l'Amicale, les enfants ont eu une année scolaire rythmée de multiples sorties et activités.

Les plus grands sont allés au zoo de Beauval et ont visité le château de



Chambord.

Course d'orientation au parc du Cérey à Riom et chasse au trésor au château de Chazeron pour les CP-CE1.

Lac d'Aubusson et animations par la Catiche pour les maternelles.

Traditionnels Arbre de Noël et séances piscine.

PROGRAMME 2017/2018

3 dates à retenir pour les manifestations de l'Amicale :

- Arbre de Noël le 18 décembre 2017
- Loto le 3 février 2018
- Fête de fin d'année le 30 juin 2018

Cette année diverses offres d'achats groupés (par exemple bulbes d'automne) sont proposées aux familles et accessibles à toute personne de la commune qui serait intéressée.

Pour les enfants, plusieurs projets sont prévus au cours de l'année tels que séances de Judo et de Basket, piscine, projections cinématographiques.

amicale.ecole.cl@gmail.com
<https://www.facebook.com/amicale.ecole.crevantlaveine>

COMITÉ DES FÊTES : MANIFESTATIONS 2018

6 janvier : Assemblée générale
4 mars : Marche des fours
28 avril : Théâtre
14 juillet : Fête Nationale
2 décembre : Marché de Noël



Merci également à nos bénévoles qui ont œuvré toute l'année afin de vous offrir un accueil de qualité et agréable.

Si vous désirez être bénévole n'hésitez pas à nous contacter.

Merci à toutes et à tous pour votre participation à nos manifestations et nous espérons vous revoir en cette année 2018 afin de partager ensemble des instants de joie et de convivialité.

CONTACT :
Christelle Pentecote
04 73 60 09 79
Christelle.pentecote@orange.fr

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITÉ DU PUY-DE-DÔME ANTENNE LOCALE DE MARINGUES ET SES ENVIRONS

Durant l'année 2017, les bénévoles de l'Antenne de Maringues ont œuvré lors de diverses manifestations pour recueillir des fonds au profit de la Ligue contre le cancer.

Seule ou avec le concours de diverses associations, l'antenne locale a organisé le concert de Joze, la vente sur les marchés de Maringues



et de Puy-Guillaume de tulipes cueillies à Marmilhat, le concert Chorale « voix en ré » à

Vinzelles, la marche rose à Maringues, le théâtre de Saint André le Coq, le repas moules/frites de Luzilat, la marche de Joze et le repas dansant de Crevant-Laveine. Avec les recettes de ces manifestations et divers dons, elle a pu reverser plus de 11 000 € au Comité Départemental.

A cela il faut ajouter 3 840€ recueillis lors de la 2^{ème} édition de la Marche Rose organisée à Maringues par la municipalité et la Ligue qui, malgré le mauvais temps a réuni 633 marcheuses.

Cette année, la Journée des Bénévoles a rassemblé à Maringues toutes les antennes du département le 10 octobre dernier. A cette occasion, le Docteur Marc Filaire, spécialiste en chirurgie thoracique, a donné une conférence sur le cancer du poumon.



Les sapeurs-pompiers du Centre de Premières Interventions de Crevant-Laveine, Bulhon, Vinzelles vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018 !

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Au cours de cette année 2017, les pompiers du Centre de Premières Interventions de Crevant-Laveine, Bulhon, Vinzelles sont intervenus à ce jour sur **84 interventions soit : 8 feux, 72 secours à la personne et 4 interventions diverses.**



LES FORMATIONS

Le Sergent Nicolas PUISSOCHET a participé cette année à 3 formations différentes : une formation aux feux de forêt niveau 1 ainsi qu'aux formations chef agréé incendie et chef agréé secours routier.

PROMOTIONS ET MÉDAILLES

Les promotions :

Avancement au grade de Caporal Chef :
Olivier GIRERD-CHANEL

Avancement au grade d'Adjudant Chef : Alexandre CANET

Les médailles :

Le Caporal chef Gérard CANET a reçu la médaille d'honneur.
L'Adjudant chef Alexandre CANET a reçu la médaille des 20 ans de service.

FOOTBALL



Cette saison le club ne repart qu'avec une seule équipe évoluant en division 4 suite à la descente de la saison passée, environ 25 joueurs sont présents cette année et sont entraînés par José Monteiro, coach d'expérience à ce niveau qui amène de la rigueur à chaque entraînement.

A la mi-saison le club se situe en milieu de tableau et devrait logiquement se maintenir dans cette division.

Le bureau reste inchangé cette saison, toujours présidé par Jérôme Planeix aidé en cela par Philippe Dumazet en tant que trésorier et de François Fialon au secrétariat ainsi que Adel Chiab au poste de vice président.

Nous vous informons de notre loto annuel du Dimanche 11 février 2018. L'ensemble du club vous attend nombreux pour venir nous supporter.

MAM À MODELER

(Maison d'assistantes maternelles)

Nous sommes une maison d'assistantes maternelles, regroupant 3 professionnelles de la petite enfance. Nous accueillons, du lundi au vendredi de 7h à 19h, jusqu'à 12 enfants simultanément, dans une maison entièrement dédiée aux enfants. **Notre rôle est d'accompagner vos enfants dans la joie et la bonne humeur jusqu'à leur entrée à l'école.**

Diverses activités leurs sont proposées pour les aider à grandir. Entre autres les sorties au RAM, à la médiathèque, et l'intervention de Colette Henry qui anime une fois par semaine une séance d'éveil musical au rythme de comptines et de chants.

Pour gâter nos petites têtes blondes à Noël, nous organisons un arbre de Noël avec les familles, en présence du Père Noël. Pour en couvrir les frais, nous participons au marché de Noël de la commune.



ENDUR'AUVERGNE



La première année de l'association est très satisfaisante car le nombre de membres sur le forum a presque doublé.

Le site internet vient d'être créé pour mettre en valeur l'association. <http://endurauvergnemoto.wifeo.com/>

Une ligne de vêtements aux couleurs de l'association sera également bientôt disponible.

Plusieurs projets sont en cours pour cette année, comme la journée d'entretien des chemins au printemps.

Courant 2018, l'association souhaite

acquérir des motos de location afin de permettre la découverte de cette passion.

A tous une très bonne année 2018 !

BIBLIOTHÈQUE

L'évènement de cette année a été, bien sûr, l'ouverture de la médiathèque intercommunale de Lezoux le 8 juin dernier.

Depuis cette date, les Crevantoises et les Crevantois sont nombreux à avoir visité le bâtiment, admiré les collections, découvert les diverses activités proposées et apprécié l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

Afin de :

- Connaître les horaires d'ouverture des différents points lecture,
- Consulter le catalogue,
- Réserver un document,
- Connaître les différentes activités proposées...

Pensez à vous connecter avec votre numéro de carte à votre espace usager sur : www.mediatheques-entre-dore-et-allier.fr

Nous vous rappelons que toutes les bibliothèques de la communauté de communes fonctionnent en réseau et que vous pouvez emprunter un document dans un endroit et le rendre dans un autre.

Le 14 février 2018 à 16h, aura lieu à Crevant-Laveine à la salle du Bajollet, l'animation « On raconte » (histoires, comptines, jeux de doigts) proposée par la médiathèque « Entre Dore et Allier » et destinée aux enfants de 0 à 5 ans.

Le 7 juillet 2018 « Bib en balade » pour les petits et les grands de 14h30 à 17h00 à proximité de la bibliothèque.

La bibliothèque de Crevant-Laveine est ouverte les lundis et les vendredis de 16h30 à 18h.

La carte d'accès à la médiathèque est gratuite et est la même pour toutes les bibliothèques de la communauté de communes.

Une boîte à lire est en libre service et à votre disposition à la Croix Mozat (à côté de l'abrius).



La bibliothèque de Crevant-Laveine est située derrière l'agence postale.

ACCA

Je tiens à remercier tous les participants au bon fonctionnement de l'ACCA ainsi que toutes les personnes qui nous soutiennent par leur présence aux repas que nous organisons chaque année



Cette année nous avons organisé une battue administrative le 10 août 2017 suite à des dégâts causés par les sangliers : un sanglier a été abattu (la viande a été répartie entre les propriétaires).

Suite à la démission de Madame Monique PERISSEL, secrétaire au sein de l'association, le bureau s'est réuni de nouveau et a constitué un nouveau bureau :

Président : Gilles Favel
Vice Président : Gérard PICQ
Secrétaire : Eric PONTIUS

Trésorier : David GARDELLE
Trésorier adjoint : Jean BROUSSE
Commissaires aux comptes :
Didier CHAUFFOUR et François GARMY
Membres du bureau : Thierry CHARLES et Eric PONTIUS

Manifestations prévues en 2018 :

- Dimanche 4 avril : repas
- Dimanche 24 juin : assemblée générale
- Dimanche 22 juillet : méchoui

NAISSANCES

- Le 2 février est né à Thiers, **Milo**, de **Audrey HOCHARD et Romain CHAMBAS**, domiciliés 20 rue des Escolives
- Le 2 avril est né à Beaumont, **Aïden Thierry**, de **Emilie COUPE et Pierre-Philippe DUMAZET**, domiciliés 4 route de Culhat
- Le 2 mai est née à Clermont-Ferrand, **Julia Mélanie**, de **Aurélié BOZEK et Jérôme GASNIER**, domiciliés 17 rue de la Croix d'Allier
- Le 15 juin est né à Beaumont, **Sacha Gabriel**, de **Céline PLANCHE et Jérémie FABRE**, domiciliés 38 route de la Dore
- Le 10 août est né à Clermont-Ferrand, **Mathis**, de **Elise DUQUESNE et Gaëtan CHASTEL**, domiciliés 3 rue des Pantalons
- Le 11 octobre est née à Thiers, **Djaylisse**, de **Malvina CRESTEL et Jason HORN**, domiciliés « La Beaume »
- Le 25 octobre est né à Clermont-Ferrand, **Maé**, de **Sonia TOGNON et Franck STEPHAN**, domiciliés 8 impasse du Four
- Le 10 novembre est né à Thiers, **Sohan Jonathan**, de **Valérie MARTIN et José KOLHER**, domiciliés « Les Bardins »

MARIAGES

- Le 10 juin de **Harmony PEYSSON**, professeur d'espagnol, résidant 4 square Jean Moulin – Crevant-Laveine et **Emmanuel JEAN**, technicien de maintenance, domiciliés 52 av. Edouard Michelin – Clermont-Ferrand
- Le 24 juin de **Mélanie ROUX**, chef de projet marketing clients, résidant 3 route de Culhat – Crevant-Laveine et **Olivier BOUVET**, chef des ventes véhicules neufs, domiciliés 13 rue Hugede – Joinville-le-Pont
- Le 1^{er} juillet de **Virginie CHARTIER**, demandeur d'emploi et **Romuald DESCHAMP**, intérimaire, domiciliés 15 route de Chez Mozart – Crevant-Laveine
- Le 27 septembre de **Joséphine HORN**, sans profession et **Laurent MARTIN**, maçon, domiciliés 2 impasse du Four – Crevant-Laveine



DÉCÈS

- Le 6 janvier est décédé à Thiers, **Olivier HABONNEL**, 89 ans, domicilié « Fontpanade »
- Le 25 mars est décédée à Crevant-Laveine, **Jeannine VACHIAS**, veuve COTTIER, 88 ans, domiciliée 11 rue des Escolives
- Le 23 mai est décédé à Crevant-Laveine, **Jean ROBIN**, 96 ans, domicilié 21 rue de la Terrasse Haute
- Le 27 juin est décédé à Thiers, **Henri CHARLES**, 77 ans, domicilié « Les Boules »
- Le 1^{er} août est décédée à Clermont-Ferrand, **Paulette FAYON**, épouse ALZAIX, 70 ans, domiciliée « La Brousse »
- Le 25 octobre est décédé à Culhat, **Bernard RIFFAUT**, 84 ans, domicilié « La Croix Mozart »
- Le 3 novembre est décédée à Crevant-Laveine, **Antoinette DARCY**, 89 ans, domiciliée « Chez Barry »
- Le 24 novembre est décédée à CULHAT, **Paulette PION**, 85 ans, domiciliée 1 rue de chez Peyrot
- Le 28 novembre est décédé à RIOM, **Edgard DEJAS**, 82 ans, domicilié 8 rue de la Croix d'Allier

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

- Le 25 février 2017, de **Néo LAPOINTE DUMAZET** demeurant 2 route de Culhat

SAMU 15 GENDARMERIE 17

Brigade de proximité de MARINGUES :
04 73 68 70 06 (contactez-la avant de vous
déplacer pour connaître le lieu de permanence qui peut
être MARINGUES ou PUY-GUILLAUME)

SIAEP DORE ALLIER

En cas de problème avec le réseau d'eau :
04 73 73 11 51

EDF

Centre d'appel **08 00 12 33 33**
Dépannage électrique **09 72 67 50 63**

MAIRIE

04 73 68 72 32
mairie.crevantlaveine@wanadoo.fr
www.crevant-laveine.fr

Horaires ouverture de la mairie au public :

> du 1^{er} janvier au 13 mai

- Mercredi de 9h à 12h

- Jeudi de 14h à 16h

- Samedi de 9h à 12h

> A compter du 14 mai

- Lundi et jeudi de 14h à 17h

- Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

- Samedi de 9h à 12h

AGENCE POSTALE

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h15

GRUPE SCOLAIRE CANTINE ET GARDERIE

Cantine :

Elèves de la commune et de Vinzelles : 3€

Elèves extérieurs : 4,85€

Adultes : 6,35€

Garderie : 1,10€ par demi-heure

LOCATION SALLE DU BAJOLET

Réservée aux habitants et associations de la commune :
50€

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Aux particuliers

Habitants la commune :

Week-end et jours fériés : 230€

24h en semaine : 80€

Associations

A but lucratif : 100€

But non lucratif : 30€



POINT COLLECTE VETEMENTS

À côté de l'église

POINTS COLLECTE VERT

Parking de la Croix Mozat et de la salle polyvalente

PACS (pacte civil de solidarité)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le pacte civil de solidarité peut être conclu devant un notaire ou devant l'officier d'état civil de la mairie sur rendez-vous.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les futurs partenaires **doivent être majeurs** (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays), **être juridiquement capables** (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions), **ne pas être déjà mariés ou pacsés et ne pas avoir de liens familiaux directs**.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du PACS, les futurs partenaires **doivent prendre rendez-vous en mairie** puis doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur PACS, **munis des documents suivants** :

- **Convention de PACS** (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 téléchargeable sur le site du service public rubrique PACS).

- **Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune** (formulaire cerfa n° 15725*02 téléchargeable sur le site du service public rubrique PACS).

- **Acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger).

- **Pièce d'identité en cours de validité** (carte d'identité, passeport... délivrée par une administration publique - original + 1 photocopie).

Après avoir enregistré le PACS, l'officier d'état civil **ne garde pas de copie de la convention qui est restituée aux partenaires (attention à ne pas l'égarer)** et transmet ensuite l'information aux services de l'état civil. Le PACS figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

INFORMATIONS PRATIQUES

DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Suite à la réforme de l'instruction des cartes nationales d'identité, les démarches ne sont plus faites en notre mairie depuis le 21 mars 2017.

Vous devez vous rendre sur rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (mairies de LEZOUX, PUY GUILLAUME, THIERS). Il faut s'y prendre à l'avance car il y a un délai d'attente.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL

Ce relais se situe au rez-de-chaussée de la Mairie. Des ateliers d'éveil ont lieu les lundis et jeudis matin. Le jeudi après-midi : permanence téléphonique (13h-14h) et accueil du public (14h-16h45).
Tél. 09 66 82 64 72 - poleenfance@ccdoreallier.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE

CREVANT-LAVEINE / JOZE / PESCHADOIRES / LEZOUX							
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1							
2							
3	VACANCES			Février	Février		
4							MOTRICITE
5							
6							
7							
8					Février		
9							
10					Février		
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							VACANCES SCOLAIRES
19							
20							
21							
22							
23							
24	MOTRICITE						
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							

Les séances de motricité se déroulent à la maison des associations de Pont Astier (commune d'Orléat) sur deux horaires : soit de 9h à 10h30 soit de 10h30 à 12h00 (du mardi au vendredi)

DORE ET ALLIER

29 avenue de Verdun - 63190 LEZOUX

04 73 73 21 74

www.ccdoreallier.fr

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ENTRE DORE ET ALLIER

10 rue Saint Jean - 63190 LEZOUX

04 73 78 11 07

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 10h-12h et 16h-19h
- Mercredi : 10h-19h
- Jeudi : 10h-12h et 16h-19h
- Chaque 3^{ème} jeudi du mois nocture jusqu'à 20h
- Vendredi : 10h-12h et 16h-19h
- Samedi : 9h-19h
- Chaque 1^{er} dimanche du mois 14h-17h

DECHETTERIE MARINGUES

Horaires d'été :

du mardi au vendredi de 13h30 à 18h30
Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Horaires d'hiver :

du mardi au vendredi de 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

DECHETTERIE LEZOUX

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
L'été ouvert jusqu'à 18h30

AIDE A DOMICILE

IAD 350 - Emmanuelle RAMILLIEN

04 73 78 92 06 ou 06 62 26 72 03

10 rue de l'Etang Garmy - 63350 CREVANT-LAVEINE

SIASD (Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile) :

04 73 73 18 86

29 bis avenue de Verdun - 63190 LEZOUX

Réponses du jeu « patrimoine crevantois »

- | | | | |
|-----|-------------------------------|------|---------------------------|
| 1 R | La Croix d'Allier | 10 N | Fontaine de Crevant |
| 2 D | Serve La Brousse | 11 J | Four des Bigons |
| 3 E | Fontaine et lavoir La Moutade | 12 H | Puits et croix Chez Table |
| 4 F | Croix La Croix Mozart | 13 Q | Four Terrasse Haute |
| 5 K | Croix et mare de Chez Peyrot | 14 O | Fontaine Terrasse Basse |
| 6 P | Puits des Bardins | 15 M | Entrave La Bresle |
| 7 B | Lavoir des Blanchards | 16 G | Croix Les Minaux |
| 8 L | Puits des Escolives | 17 C | Le puits de Fontapanade |
| 9 A | Passerelle des Reynauds | 18 I | Puits Chez Faye |

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2018

JANVIER Vendredi 12 janvier Samedi 20 janvier	Assemblée générale Vœux du Maire	Club le Lierre Mairie
FÉVRIER Samedi 3 février Dimanche 11 février	Loto Loto	Amicale de l'école A.S. Crevant-Bulhon
MARS Dimanche 4 mars	Marche des fours	Comité des fêtes
AVRIL Lundi 2 avril Dimanche 8 avril Samedi 28 avril	Thé dansant Repas Théâtre	Club le Lierre A.C.C.A Comité des fêtes
MAI Mardi 8 mai Lundi 21 mai	Victoire 1945 : vin d'honneur Thé dansant	Mairie Club le Lierre
JUIN Dimanche 24 juin Samedi 30 juin	Assemblée générale Kermesse	A.C.C.A Amicale de l'école
JUILLET Samedi 14 juillet Dimanche 22 juillet	Fête communale Méchoui	Comité des fêtes A.C.C.A
AOÛT Jeudi 30 août	Don du sang	Etablissement français du sang
OCTOBRE Dimanche 21 octobre	Thé dansant	Club le Lierre
NOVEMBRE Samedi 3 novembre Dimanche 11 novembre Samedi 17 novembre	Repas Armistice 1918 : vin d'honneur Moules/frites	Ligue contre le cancer Mairie A.S. Crevant-Bulhon
DÉCEMBRE Dimanche 2 décembre Samedi 8 décembre	Marché de Noël Goûter	Comité des fêtes C.C.A.S